



Services de santé non assurés

Bulletin sur le transport pour raison médicale Juillet 2005

Le programme des services de santé non assurés (SSNA) fournit aux membres des Premières nations inscrit et aux Inuits reconnus au Canada, des services de santé supplémentaires, dont le transport pour raison médicale. Visitez notre site Web à : www.hc-sc.gc.ca/dgspni/ssna

IMPORTANTES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX PRESTATIONS DE TRANSPORT POUR RAISON MÉDICALE

Parmi les principaux changements apportés figurent les éléments suivants :

- Les services couverts par le programme des Services de santé non assurés (SSNA) (p. ex., les soins de la vue, les soins dentaires, les soins de santé mentale) sont maintenant expressément reconnus comme des services de santé médicalement nécessaires pour lesquels on peut obtenir des prestations de transport pour raison médicale.
- Des tarifs nationaux ont été établis pour l'usage de véhicules privés. Pour de plus amples informations, communiquez avec votre bureau régional de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI).
- Des critères clairs ont été établis pour déterminer l'admissibilité au financement du transport pour se rendre dans un centre de traitement de la toxicomanie.
- Dans les cas où les clients devront se déplacer à maintes reprises pour une longue période, ils pourront bénéficier de prestations de transport pour raison médicale pour une période maximale de quatre mois, était trois mois antérieurement, et devront se soumettre à une évaluation par le professionnel de la santé concerné, laquelle établira les besoins continus en matière de services de transport.

RÉVISION DU CADRE DE TRAVAIL SUR LE TRANSPORT

Le Cadre de travail sur le transport pour raison médicale des SSNA a été révisé. Les objectifs de la révision étaient de clarifier les politiques clés, d'assurer une certaine uniformité à l'échelle nationale et de favoriser une meilleure compréhension des exigences du Programme. La nouvelle version du cadre fournit notamment des réponses aux questions soulevées par les Premières nations, les Inuits ou d'autres parties intéressées. Au fil de l'évolution du document, les commentaires additionnels seront les bienvenus.

POINTS À NOTER AU SUJET DU CADRE DE TRAVAIL

Le Cadre de travail sur le transport pour raison médicale des SSNA constitue un document clé. Il décrit les politiques et les prestations qui visent à faciliter l'accès des clients aux services médicaux. Il couvre toutes les prestations de transport pour raison médicale financées par la DGSPNI. Ainsi, il facilite l'accès des clients admissibles des Premières nations et des Inuits aux services prodigués par des professionnels de la santé, à des tests, aux soins dentaires et à d'autres traitements considérés comme médicalement nécessaires. Comme c'était le cas auparavant, avant de pouvoir être jugés admissibles aux prestations de transport pour raison médicale en vertu du programme des SSNA, les clients devront avoir exploité toutes les autres possibilités qui s'offrent à eux en matière de prestations de transport.

"Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé"

Les prestations peuvent notamment couvrir les arrangements nécessaires pour le transport des clients, les repas et l'hébergement, et les services d'une escorte pour faciliter les déplacements des clients. Elles peuvent aussi inclure une aide financière pour que les clients puissent se déplacer par leurs propres moyens ou pour faire venir les services médicaux requis dans la communauté. Les transports s'effectuent au bureau du professionnel de la santé ou au centre de santé approprié le plus près et sont coordonnés avec d'autres rendez-vous pour des raisons pratiques ou par souci d'économie.

De façon générale, les clients doivent faire approuver leur demande de prestations de transport avant de se déplacer, notamment dans les cas où ils doivent avoir une escorte. Ils doivent aussi obtenir une confirmation de leur présence au rendez-vous auprès de leur professionnel de la santé.

Pour connaître tous les détails sur les prestations offertes et les critères d'admissibilité, consultez le Cadre de travail sur le transport pour raison médicale des SSNA. De la documentation sur transport pour raison médicale est également disponible. Pour obtenir une copie du Cadre de travail, communiquez avec votre bureau régional de la DGSPNI ou consultez le site Web des SSNA à l'adresse suivante : www.hc-sc.gc.ca/dgspni/ssna